

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 7 avril 2026**

CONVOCACTION

Date : 1 avril 2026
Affichée le : 1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 35
Votants : 39
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Étaient présents : Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Mohamadou MBAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

10 AVR. 2026

Absents représentés

Mme DHOURY-LEHNER
M. AKABLI
Mme ALHERBE
Mme YAQOUB

Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme MOUELLÉ
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

13 Élection des représentants dans les différentes instances - Pôle urbanisme

■ **Rapport de présentation :**

Omar YAQOUB, Maire

1 - Comité du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

La commune de Creil est adhérente au syndicat d'Électricité de l'Oise, nouvellement renommé Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Chaque commune de plus de 10 000 habitants constitue à elle seule un secteur Local d'Énergie. Les délégués, 5 titulaires et 5 suppléants, désignés par le conseil municipal siègeront directement au comité du SE60.

Les candidats proposés sont :

Membres titulaires : Mohamed ASSAMTI, Khadim MBAYE

Membres suppléants : Amadou KA, Abdelaziz RIFI SAIDI

2 - Conseil d'administration et assemblée générale à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)

Une société publique locale d'aménagement dénommée « Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) » a vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipements publics pour le compte des collectivités publiques qui en sont actionnaires et en lien étroit avec celles-ci, sans mise en concurrence préalable et qui peuvent confier, par convention toute mission correspondant à cette définition de l'aménagement selon le code

de l'urbanisme.

Par délibération en date du 14 janvier 2009, la ville de Creil participe à la collectivité publique locale d'aménagement de l'Oise. A ce titre, elle est représentée au conseil municipal et à l'assemblée générale.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026 à l'assemblée publique
Reçu en préfecture le 10/04/2026 à l'assemblée
Publié le 10/04/2026
ID : 060-216001743-20260410-13DEL_CM070426-DE



Les membres du conseil municipal doivent donc désigner en son sein un membre titulaire et un membre suppléant représentant la ville de Creil auprès de l'assemblée générale.

Les candidats proposés sont :

Pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SAO :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI

Pour représenter la Ville à l'assemblée générale de la SAO :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI,

Membre suppléant : Khadim MBAYE

3 - Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) - Groupement d'Intérêt Économique entre la SAO et INGE'OISE.

En sa qualité d'Administrateur de la SAO, la ville de Creil a été invitée à se prononcer sur la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) créé entre la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) et INGE'OISE.

La constitution du GIE renforce la complémentarité entre INGE'OISE et la SAO, à l'heure où un effort d'optimisation des moyens est envisagé par les collectivités et donnerait la capacité :

- De développer des outils, des approches communes entre INGE'OISE et la SAO,
- Tout en conservant les spécificités de chacune des deux structures.

Cela permet :

- De mettre en place des économies d'échelle par une certaine mutualisation,
- De renforcer les complémentarités entre INGE'OISE et la SAO,
- De disposer aussi d'une plus grande souplesse d'intervention à travers une gestion des ressources humaines globalisées,
- De développer une communication plus forte, plus unie en termes de soutien à l'ingénierie de projet sur l'ensemble de l'Oise.

Il a été proposé de regrouper au sein du GIE les fonctions « Administration, Comptabilité et Finance » des deux structures. Cela représente pour INGE'OISE, 5 ou 6 personnes sur 19, et pour la SAO, 9 personnes sur 16, en dehors du directeur dans les deux cas.

A l'issue des délibérations respectives des conseils d'administration des deux structures, le GIE a été créé fin février 2015 sur le fondement du contrat constitutif et du règlement intérieur qui vous ont été présentés en annexe lors du conseil municipal.

Il vous est proposé d'approuver le contrat constitutif et le règlement intérieur et donner mandat à nos représentants siégeant au Conseil d'Administration de la SAO sur le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) entre la SAO et INGE'OISE :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI,

Membre suppléant : Khadim MBAYE

4 - Comité syndical du Parc Naturel Régional (PNR) Oise - Pays de France

Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (PNR) est un territoire rural présentant un patrimoine riche et menacé. Il fait l'objet d'un projet de développement durable qui poursuit principalement deux objectifs.

Le premier objectif est de maîtriser l'urbanisation afin de préserver les paysages et les espaces naturels notamment forestiers et de maintenir une continuité écologique. Le second objectif vise une valorisation et un développement économique qualitatif et équilibré.

La charte d'un PNR matérialise le projet commun pour la protection, l'aménagement et le développement du territoire du parc. Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France présente la particularité d'être interrégional avec une partie dans le sud de l'Oise, en région Picardie et une partie dans le Nord-Est du Val d'Oise, en région Ile de France. Il compte 59 communes et s'étend sur 60 000 hectares.

Seule la partie sud « naturelle » du territoire creillois est incluse dans le périmètre du PNR. La Ville est dotée d'un statut particulier de « ville-porte ». Dans ce cadre, le Parc Naturel Régional peut développer des partenariats spécifiques indépendants de la charte par le biais de conventions.

Il vous est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal, appelés à siéger au sein du comité syndical du parc.

Les candidats proposés sont :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI

5 - Assemblée générale à l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées »

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 060-216001743-20260410-13DEL_CM070426-DE

Oise les Vallées, de son nom officiel : « l'Oise » est gérée par un conseil

Située dans les locaux de l'IUT de Creil, l'agence d'urbanisme « Oise les Vallées » est une association pour le développement et l'aménagement de la Vallée de l'Oise et de son territoire d'administration et co-présidée par les mairies de Creil et Compiègne.

En plus d'un rôle constant d'animation, de conseils et d'aide à la décision auprès des élus, la vocation de l'agence est :

- de réaliser des études d'aménagement et d'urbanisme,
- de réaliser des observatoires d'aménagement et d'urbanisme,
- d'agir sur le développement des activités économiques de son territoire afin de rééquilibrer la situation de l'habitat avec celle de l'emploi.

Considérant qu'aux termes des dispositions statutaires de l'agence, le maire étant président de droit, le conseil municipal doit désigner 3 membres qui siègeront aux assemblées générales.

Les candidats proposés sont :

Membres titulaires : Amir ZAFAR, Abdelaziz RIFI SAIDI, Mohamed ASSAMTI, Wanessa TOUATI-AHMED

6. Correspondant défense - désignation

Créé par la circulaire du 26 octobre en 2001, du ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est demandé aux communes de désigner à nouveau au sein de leur conseil municipal un élu en charge des questions de défense.

Il vous est proposé de nommer Mohamed ASSAMTI, correspondant défense.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la circulaire du ministère délégué aux Anciens combattants en date du 26 octobre 2001,
Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise,
Vu les statuts du comité syndical du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France,
Vu les statuts de l'agence d'urbanisme « Oise les Vallées »,
Vu le contrat constitutif et le règlement intérieur de la SAO,
Considérant la nécessité de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal pour représenter la Ville au sein du comité du SE60,
Considérant que la ville est actionnaire de la société publique locale d'aménagement dénommée « Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) »,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de désigner :

Membres titulaires : Mohamed ASSAMTI, Khadim MBAYE

Membres suppléants : Amadou KA, Abdelaziz RIFI SAIDI
appelés à siéger au sein du comité du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Article 2 : de désigner :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI
appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI,
Membre suppléant : Khadim MBAYE
appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Article 3 : de désigner :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI,
Membre suppléant : Khadim MBAYE
appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SAO sur le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) entre la SAO et INGE'OISE.

Article 4 : de désigner :

Membre titulaire : Mohamed ASSAMTI

Membre suppléant : Amir ZAFAR

appelés à siéger au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional (P

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 060-216001743-20260410-13DEL_CM070426-DE

Article 5 : de désigner :

Membres titulaires : Amir ZAFAR, Abdelaziz RIFI SAIDI, Mohamed ASSAMTI, Wanessa TOUATI-AHMED

appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme « Oise les Vallées ».

Article 6 : de désigner Mohamed ASSAMTI, correspondant défense.

CREIL, le 08 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil



Monsieur Omar YAQOOB



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI